

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 8 décembre 2008

Mise à jour de codes (version 008.010.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 15 décembre 2008.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 15 décembre 2008, en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier; et
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant que vous ayez à exécuter des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.010.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes; et
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

1. Nouveaux types de dossiers

Les types de dossiers suivants ont été ajoutés à « Autres Émetteurs / Information continue / Dossiers généraux » :

- Attestations intermédiaires (Règlement 52-109)
- Attestations annuelles (Règlement 52-109)
- Déclaration de la rémunération de la haute direction (Annexe 51-102A6)

Pour obtenir plus de détails sur les obligations relatives au moment de dépôt et aux formes des nouvelles attestations, veuillez consulter le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Le type de dossier « Déclaration de la rémunération de la haute direction (Annexe 51-102A6) » est disponible dans les cas où une société doit préparer et déposer l'information sur la rémunération de la haute direction exigée par l'*Annexe 51-102A6*,

Déclaration de la rémunération de la haute direction, mais ne dépose pas de circulaire d'information ou de notice annuelle pour l'exercice financier terminé, qui intègre cette information.

Pour plus de détails sur les obligations, veuillez consulter l'avis des ACVM intitulé *Annexe 51-102A6, Déclaration de la rémunération de la haute direction (pour les exercices se terminant le 31 décembre 2008 ou après cette date)* et les modifications corrélatives.

Le type de dossier suivant a été retiré de la catégorie de dossier « Placement de titres /Dossiers du Québec » sous « Autres émetteurs »:

- Échange de titre – Opération de regroupement / restructuration (art. L-50 QC)

2. Modifications apportées au libellé français

Les modifications apportées au libellé français touchent la description de l'état dans plusieurs courriers officiels :

- Accusé de réception – RECDD
 - Accusé de réception - demande de dispense (*nouvelle description*)
- Avis de retrait – RECDD
 - Avis de retrait (*nouvelle description*)
- Accusé de réception du supplément
 - Acceptation du supplément (*nouvelle description*)

Des modifications ont été apportées au libellé français des sous-types de dossiers suivants. Les anciens dépôts seront mis à jour afin de tenir compte du nouveau libellé :

- Rapports de conformité (IG C-39)
 - Rapports de conformité (*nouvelle description*)
- Loans / Bonus (TSX Crois.)
 - Loans / Bonus (TSX-V) (*nouvelle description*)

3. SEDAR.com

Les documents déposés utilisant les nouveaux types de dossiers « Attestations intermédiaires (Règlement 52-109) » ou Attestations annuelles (Règlement 52-109) » seront disponibles sous « Sociétés ouvertes / Recherche dans la base de données » :

- Autres

Les documents déposés utilisant le nouveau type de dossier « Déclaration de la rémunération de la haute direction (annexe 51-102A6) » seront disponibles sous « Sociétés ouvertes / Recherche dans la base de données » :

- Rémunération de la haute direction – Annexe 51-102A6

Une liste mise à jour de tous les types de dossiers et de tous les types de documents associés à SEDAR sera offerte à compter du lundi 15 décembre 2008 sur notre site http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

4. Dossiers TMP

La totalité des dossiers sauvegardés mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 12 décembre 2008 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

5. Calendrier des Fêtes

24 décembre 2008	Les heures ouvrables régulières seront respectées. Un directeur des relations avec la clientèle sera à votre disposition jusqu'à 17 h, heure locale, et le personnel du Service d'assistance technique, jusqu'à 23 h, heure normale de l'Est. Le serveur SEDAR sera hors service à compter de 23 h, et ce, jusqu'au matin du 29 décembre.
25 et 26 décembre 2008	La CDS sera fermée et le serveur SEDAR sera hors service jusqu'au matin du 29 décembre.
31 décembre 2008	Les heures ouvrables régulières seront respectées. Un directeur des relations avec la clientèle sera à votre disposition jusqu'à 17 h, heure locale, et le personnel du Service d'assistance technique, jusqu'à 23 h, heure normale de l'Est. Le serveur SEDAR sera hors service à compter de 23 h, et ce, jusqu'au matin du 2 janvier.
1^{er} janvier 2009	La CDS sera fermée et le serveur SEDAR sera hors service jusqu'au matin du 2 janvier.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.